

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation** : 20/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

**Présent(e)s** :

CARO Véronique, HAMEAU Véronique, MAINGUY Tiffany, MOLINA Gisèle, SICILIANO Floriana, TOTTEREAU-RÉTIF Amélie, VALADON Anaïs

BOTHEREAU Jean-Pierre, de ROBIEN Philippe, DOUCET David, GOUACHE Guy, LEMAIRE Bruno, ROUSSARIE Jean-Paul, SENÉE Régis, SOUCHET François

**Absente excusée** :

BOUCHER Elisabeth donne pouvoir à ROBIEN Philippe

**Absents** :

ATGER Télésia  
PÉAN Vincent

**Secrétaire de Séance** : TOTTEREAU-RÉTIF Amélie

**Nombre de conseillers en exercice** : 19

**Présents** : 16

**Votants** : 17



**Délibération 2026-29 : affectation du résultat 2025**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire,  
Après avoir approuvé le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Constatant que le CFU fait apparaître :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 610 124.82 €
- un déficit cumulé d'investissement de 275 203.76 €

Décide à l'**unanimité** d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement au budget communal (ligne 002)  
.....610 124.82 €
- Affectation au déficit reporté d'investissement au budget communal (ligne 001)  
.....275 203.76 € en comptabilisant des restes à réaliser en dépenses d'investissement  
(18 400.00 €)

MAIRIE DE HUISSEAU-SUR-MAUVES  
R.F. - LOIRET - S.  
LA TOURNE-LEZ-BOIS

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
En Mairie le 06/05/2026

Le secrétaire de séance  
Amélie TOTTEREAU-RÉTIF

Le Maire,  
Jean-Pierre BOTHEREAU

